

Centre d'Action
Médico-Sociale Précoce



gepdhe

ORGANISME GESTIONNAIRE

Livret d'accueil



112 avenue de la République - 63100 Clermont-Fd

☎ : 04.73.36.10.10 - Fax : 04.73.36.49.35

secretariatcamsp63@gmail.com

Le C.A.M.S.P. une équipe pluridisciplinaire AU SERVICE DE VOTRE ENFANT

Depuis 1990, le C.A.M.S.P. polyvalent de Clermont-Ferrand a pour mission **"le dépistage et la guidance des enfants âgés de 0 à 6 ans qui présentent un risque ou un handicap avéré de registre psychomoteur, sensoriel ou mental"**. Aujourd'hui, le C.A.M.S.P. propose des consultations de bilan et de dépistage pour les enfants du Puy-de-Dôme.

Quels enfants consultent au C.A.M.S.P. ?

- Les enfants qui présentent des difficultés dans leur développement ou leurs apprentissages.
- Les enfants dont la naissance a été particulière viennent de façon préventive pour le suivi de leur développement.
- Les enfants de 8 à 12 mois et de 3 ans, pour le dépistage systématique des troubles de la vision.

Comment se déroule une consultation ?

La première consultation est toujours assurée par un médecin spécialiste qui peut demander des évaluations complémentaires au sein de l'équipe. Plusieurs professionnels peuvent être présents lors d'une même consultation. Croiser leurs regards dans des domaines différents est un atout pour cerner toutes les facettes de votre enfant.

Que pouvez-vous attendre d'une consultation au C.A.M.S.P. ?

- Vous êtes écoutés et invités à exprimer votre avis.
- Chaque professionnel vous fait part de ses observations, puis le médecin vous présente les conclusions finales au sujet de votre enfant.
- Nous évaluons s'il y a nécessité de soins mais ne les effectuons pas directement. Nous dirigeons les enfants vers des professionnels libéraux ou des services spécialisés. De façon exceptionnelle, une prise en charge peut être proposée au C.A.M.S.P.
- Un suivi régulier en consultation est possible. N'hésitez pas à solliciter un nouveau rendez-vous.
- Tout bilan conduit à la rédaction d'un écrit dont vous êtes destinataire. Vous avez la possibilité de désigner d'autres correspondants (médecins ou professionnels paramédicaux).

Quels sont les professionnels du C.A.M.S.P. ?

Le directeur encadre une équipe pluridisciplinaire animée par un médecin coordonnateur neuropédiatre. Cette équipe est composée de médecins spécialistes (pédiatre, pédopsychiatre, ophtalmologiste), psychologue, rééducateurs (kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien), assistant social et secrétaire médicale.

Qui règle la consultation au C.A.M.S.P. ?

Le C.A.M.S.P. est financé par l'Assurance Maladie (80%) et le Conseil Général du Puy-de-Dôme (20%). Aucune avance de frais ne vous est demandée. Vous devez fournir une photocopie de votre attestation de carte vitale avec ouverture des droits à jour de votre enfant lors de la première consultation.

Comment avoir accès au dossier du C.A.M.S.P. ?

Vous pouvez avoir accès au dossier en faisant une demande par écrit au directeur. Cette demande doit préciser les modalités de consultation souhaitées (prise de connaissance avec accompagnement par un professionnel, demande d'envoi de copies ...) et être accompagnée de pièces justificatives d'identité et d'autorité parentale (pour les cas de demande de parents d'enfant mineur).

Les données personnelles saisies informatiquement ont fait l'objet d'une déclaration à la C.N.I.L.

Comment participer à la vie du C.A.M.S.P. ?

- Une boîte à idées et remarques est à votre disposition dans la salle d'attente.
- Il pourra vous être demandé de remplir une enquête de satisfaction.
- Vous avez la possibilité d'adhérer au GEPDHE, Association gestionnaire.

Que faire en cas de litige avec le C.A.M.S.P. ?

En parler avant que cela arrive, dialoguer ...

Mais parfois, il peut être fait appel à une personne qualifiée (liste sur demande).

Assurance

Le service est assuré pour tous les risques relevant de sa responsabilité par le contrat MAIF n° 1861560 A.

Annexes

Nous tenons à votre disposition :

- Le projet de service.
- Le règlement de fonctionnement.
- La charte des droits & libertés de la personne accueillie.

*Mise en place des soins,
formalités administratives,
socialisation, scolarité...
**notre équipe est là pour
vous aider dans vos
démarches.***

Le GEPDHE (Groupe d'Étude de Prévention et de Dépistage des Handicaps de l'Enfant) est une association à but non lucratif (loi 1901) regroupant parents, associations de parents et professionnels à titre institutionnel ou privé. Ses valeurs et principes d'intervention sont la complémentarité entre les différents acteurs (professionnels, familles, associations).

Pour tout renseignement ou demande d'adhésion, écrire au secrétariat du GEPDHE - 112 avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand.



INFORMATIONS PRATIQUES

**112 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand**

☎ : 04.73.36.10.10 - Fax : 04.73.36.49.35
secretariatcamsp63@gmail.com

*Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.
Fermeture : Noël, Pâques, 3 semaines en août, jours fériés.*

TRANSPORTS EN COMMUN

Arrêt « stade M. Michelin »

Tramway : Ligne A

Bus : Ligne B

